



FACTEURS D'AJUSTEMENT : REMBOURSEMENT HYPOTHÉCAIRE ET SUBVENTION SCHL

POUR LES PRÊTS PHI AVEC UNE DATE D'AJUSTEMENT D'INTÉRÊTS (DAI) ENTRE

JANVIER 2012 ET JUIN 2012

DAI Mois	IPC 6 Mois Avant	IPC 18 Mois Avant	% variation Annuel	% variation (IPC -2%)	facteurs d'ajustement
janvier 2012	120.0 (juillet '11)	116.8 (juillet '10)	2.73973 %	0.73973 %	1,007397
février 2012	120.3 (août '11)	116,7 (août '10)	3.08483 %	1.08483 %	1,010848
mars 2012	120.6 (sept. '11)	116.9 (sept. 10)	3.16510 %	1.16510 %	1,011651
avril 2012	120.8 (oct. '11)	117.4 (oct. '10)	2.89608 %	0.89608 %	1,008961
mai 2012	120.9 (nov. '11)	117.5 (nov. '10)	2.89362 %	0.89362 %	1,008936
juin 2012	120.2 (déc. '11)	117.5 (déc/ '10)	2.29787 %	0.29787 %	1,002979

Ajustement du remboursement hypothécaire mensuel

Le remboursement hypothécaire mensuel est ajusté une fois l'an en fonction de la variation survenue dans l'indice des prix à la consommation (IPC) moins deux pour cent. Par exemple, si l'inflation était de 5%, le remboursement mensuel augmenterait de 3%. Si l'inflation était de 1.5%, le remboursement mensuel diminuerait de 0.5%. En vue de permettre à la coopérative de préparer son budget et d'aviser ses membres sur les augmentations de loyers à venir dans les délais requis, le taux annuel d'inflation considéré sera celui de l'année se terminant six mois avant la date anniversaire d'ajustement des intérêts (DAI) de la coopérative. On peut calculer le versement hypothécaire redressé en multipliant le versement actuel par le facteur de redressement.

Source : Statistique Canada, l'indice des prix à la consommation pour le Canada, indice d'ensemble (non désaisonnalisé)

Le 24 janvier 2012